

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Délégation des aides à la pierre - Programmation fiabilisée de logements sociaux 2020

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, la communauté d'agglomération gère les programmations de logements sociaux sur son territoire, en concertation avec les maires des communes et les bailleurs sociaux, en cohérence avec son programme local de l'habitat 2019-2024. La présente délibération fait état de la programmation 2020 fiabilisée.

En application des dispositions de l'article 301-5-1 du code de la construction et de l'habitat, l'agglomération exerce la délégation de compétence en matière d'aide au logement depuis 2012 et a reconduit la délégation sur la période 2019-2024, pour la mise en œuvre de son programme local de l'habitat et des objectifs de la politique nationale en faveur du logement. Quimper Bretagne Occidentale gère dans ce cadre les agréments et subventions de l'État aux opérations de logement social.

Programmation 2020

La programmation prévisionnelle 2020 présentée lors du conseil communautaire du 6 février 2020 a subi quelques modifications en cours d'année, pour des raisons techniques (appels d'offres infructueux) mais également en termes de répartitions de logements. Le tableau qui vous est présenté en annexe fait état d'un nombre de logements inférieur aux prévisions (17 logements).

Pour autant, la programmation 2020 reste très ambitieuse et les opérateurs ont maintenu les projets malgré le contexte sanitaire.

Les agréments au titre de 2020 sont ainsi déclinés : 392 logements dont 164 logements PLUS, dédiés aux ménages modestes, 113 logements PLAI dédiés aux ménages très modestes ainsi que 24 logements PLAI structure (ces agréments sont réservés aux structures telles que

les foyers, les Foyers Jeunes Travailleurs ou les résidences sociales) et 6 logements PLUS structure pour un desserrement de chambres doubles au sein de l'EHPAD de Coat Kerhuel à Ergué Gabéric. La résidence du Cap Horn dédiée aux séniors mobilise quant à elle 29 agréments PLS. Enfin, 56 agréments PSLA permettront à des ménages modestes de devenir propriétaires sur les communes de Pluguffan, Ergué Gabéric, Quimper et Briec.

Dotation déléguée

Les répartitions d'agréments et d'enveloppes validées par le préfet de région lors du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) vous sont présentées dans le tableau ci-joint. La dotation déléguée à Quimper Bretagne Occidentale pour sa programmation de logements sociaux 2020 s'élève à 889 454 €.

Dotation communautaire

L'enveloppe communautaire prévisionnelle fléchée lors du conseil communautaire du 6 février 2020 s'élevait à 1 049 400 €. Au vu des modifications de la programmation, la dotation de Quimper Bretagne Occidentale s'établit à 954 050 € pour les opérations de logement social 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la programmation de logements sociaux fiabilisée 2020 telle que présentée en annexe :
- 2- d'octroyer sur les fonds délégués de l'État les subventions sollicitées par les maîtres d'ouvrage de ces opérations dans la limite des donations unitaires fixées au niveau national et des agréments et crédits délégués fixés par le préfet de région à Quimper Bretagne Occidentale lors du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement) ;
- 3- d'autoriser madame la présidente à mandater les subventions d'État ainsi que celles de Quimper Bretagne Occidentale selon les modalités et la présentation des pièces justificatives prévues par la réglementation.